

Date de la convocation	8 décembre 2022
Membres en exercice	165
Présents	71
Représentés	38

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

n°D20221219 – 06a

Objet : Désignation d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, présidée par le Président du Syndicat mixte ou son représentant, comprend des membres du conseil syndical, désignés dans le principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des associations locales, nommés par le conseil syndical et qu'en fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ces travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile ;

Considérant que, suite à la démission M. Jean-Pierre AZALBERT, membre du collège des élus, la composition de la commission est la suivante :

Collège des élus	Collège des Associations locales
POCHEZ Marjorie	Eau Secours 31
RIQUET Alain	France Nature Environnement
SALAT Eric	CLCV31 (Consommation logement et cadre de vie)
VOUGNY Claire	Les Amis de la Terre
Siège vacant (ancien siège de M. AZALBERT)	Pour un juste prix de l'Eau

Considérant qu'il convient de pourvoir au siège vacant au sein de cette commission ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation peut avoir lieu au scrutin public si l'unanimité des membres le décide ;

Considérant que tous les membres ont accepté de voter au scrutin public à main levée ;

Monsieur le Président fait appel à candidatures auprès des membres du Conseil syndical :

- M. Amador ESPARZA se porte candidat pour siéger au collège des élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Réseau31.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin public sur la candidature de M. Amador ESPARZA

Le résultat des opérations de vote à scrutin public est le suivant :

Votants : 109 délégué(s)	Abstention : 0 délégué(s)
Exprimés : 109 délégué(s)	Vote conte : 0 délégué(s)

M. Amador ESPARZA est désigné membre siégeant au collège des élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Réseau31, celle-ci est donc complète.

Sébastien VINCINI
Président

